

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur MORAND Gérard, maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M. LETOURNEUR, Mme QUENENSSE, M. BEREAU

Secrétaire de séance : M. LAUVERGNAT

Membre(s) absent(e)(s): M. FOURMY donne pouvoir à M. CHAUMETON

Mme AMAND donne pouvoir à Mme QUENENSSE

Mme COTTEREAU donne pouvoir à M. BEREAU

Mme MARTINE est absente

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DELIBERATIONS :

13-OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - exercice 2022

Le maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, monsieur LAUVERGNAT Alain, doyen, préside la séance. Monsieur Lauvergnat expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	216 540,27€	254 139,73€
Section d'investissement	39 591,90€	98 641,48€

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 37 599,46€ et un excédent d'investissement de 59 049,58€.

14-OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PRESBYTERE - exercice 2022

Le maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, monsieur LAUVERGNAT Alain, doyen, préside la séance. Monsieur Lauvergnat expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 407,15€	10 077,72€
Section d'investissement	5 518,96€	15 999,45€

15-OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2022

Le Conseil municipal unanime approuve le compte de gestion 2022, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	216 540,27€	254 139,73€
Excédent		37 599,46€
Section d'investissement	39 591,90€	98 641,48€
Excédent		59 049,58€

16-OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PRESBYTERE EXERCICE 2022

Le Conseil municipal unanime approuve le compte de gestion 2022, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 407,15€	10 077,72€
Excédent		8 670,57€
Section d'investissement	5 518,96€	15 999,45€
Excédent		10 480,49€

17-OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2022 PRESBYTERE

28407 Code INSEE	Commune de Vichères-(1) 249 - VICHÈRES (REHABILITATION P	2022
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

DEL 2023/17

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres exprimés : 10
VOTES :
Pour 10 Contre 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 670,57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 748.16
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 418.73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 739.87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-7 640.88
Besoin de financement F. = D. + E.	9 380.75
AFFECTATION =C. = G. + H.	20 418.73
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	20 418.73
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

18-OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2022 MAIRIE

28407 Code INSEE	Commune de Vichères-(1) 209 - VICHÈRES (MAIRIE)	2022
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

DEL 2023/18.

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres exprimés : 10
 VOTES :
 Pour 10 Contre 0 Abstentions 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 599,46
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 599.46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	83 163.20
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-59 404.64
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	37 599.46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	37 599.46
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

19-OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 246 839,55 €
 Section d'investissement : 231 380,62€

20-OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRESBYTERE 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 8 775.00 €
Section d'investissement : 20 418.73 €

21-OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le Conseil municipal fixe le taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2023

Taxe foncière du bâti	35,38 %	produit 96 269 €
Taxe foncière du non bâti	36,63 %	produit 26 190 €
Taxe d'habitation	19,08 %	produit 25 575€

Le produit assuré sera de 148 034 €.

22-OBJET : CREATION ET NUMEROTATION DU LIEU-DIT LES QUATRE VENTS

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage du lieu-dit les quatre vents de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

- Il est demandé au conseil de VALIDER le nom attribué au lieu-dit les quatre vents,
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'ADOPTER les dénominations et le numérotage suivants :

N° VOIE	EXTENSION VOIE (ex : B ou bis)	VOIE	CODE POSTAL	COMMUNE	PARCELLE
1		Les quatre vents	28480	VICHERES	ZI 0036
2		Les quatre vents	28480	VICHERES	ZI 0035

TRAVAUX :

Toiture mairie :

L'échafaudage sera mis en place le 31/03/2023, pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture côté ouest la première semaine d'avril.

Enfouissement des réseaux :

Suite à la réunion du 23 mars 2023, les travaux d'enfouissement des réseaux commenceront début septembre 2023. Une consultation individuelle des habitants concernés est prévue dans quelques semaines par énergie Eure-et-Loir, le maire rédige un courrier afin de les prévenir.

URBANISME :

Un CUa au nom de maitre Navet-Dauteuil pour des terrains à la Touche

Une déclaration préalable au nom de « BEAR environnement » pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques à la Borde aux Galibourgs. D.P. annulée par lettre recommandée en date du 14 mars 2023.

Une déclaration préalable au nom de « BEAR environnement » pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques à la Borde aux Galibourgs pour régularisation de travaux déjà effectués sans autorisation.

Une déclaration préalable au nom de AZADIAN Pascal pour recépage de 80 mètres de haie au Plessis.

Une déclaration préalable au nom de LENFANT Philippe pour la transformation d'un garage en buanderie à Briere.

Permis de construire au nom de CHARON Laurent pour la démolition d'une grange existante et reconstruction à l'identique à Gratteloup.

Permis de construire modificatif au nom de la SCEA DALIBARD FRERES pour la suppression de la citerne incendie souple de 120m2 remplacée par une borne à incendie aux quatre vents.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS :

SITS :

Le budget est de 337 943€ pour 499 élèves pour le transport scolaire du secondaire.

AQUAVAL :

Les bassins du complexe Aquaval, à Nogent-le-Rotrou ont réouvert le 1er mars, un bureau d'étude est mis en place afin d'avoir une régie.

SIRP :

Le conseil syndical a décidé de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1er septembre 2023. La cotisation correspond à 1 agent soit 212€/an. Une délibération est mise en place pour le RIFSEEP. Une facture très élevée est parvenue dernièrement au SIRP suite à un dépassement de photocopies couleurs. En effet le forfait attribué dans le contrat de maintenance est largement dépassé. Les enseignants ont immédiatement été informés et doivent prendre des mesures afin que cela ne se reproduise pas.

Madame MASSOT a souhaité que la coopérative scolaire participe à hauteur de 50 % de la facture soit 500 €.

Les participations 2023 des communes comme suit :

Souancé 24 908,84 €

Trizay 21 263,65 €

Vichères 14 580,79 €

DIVERS :

Commission de contrôle des listes électorales :

Les délégués siégeant à la commission administrative constituée en vue de la révision annuelle des listes électorales sont en qualité de titulaire Madame MORAND Joelle et en qualité de suppléant Monsieur LECOINTRE Daniel.

Proposition de changement d'échelon de la secrétaire :

Suite à la demande de la secrétaire de mairie de réévaluer son salaire, le conseil municipal accepte la proposition de changement d'échelon.

Identité du nouveau locataire logt 1 :

Trois candidats présélectionnés : après présentation des dossiers, les membres du conseil municipal ont voté et choisi madame LEDEMNEY Edwige et monsieur CHAUMONT Frédéric.

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
AMAND	Fanny donne pouvoir à Mme QUENENSSE	
RICHARDEAU	Patrick	
FOURMY	Nicolas donne pouvoir à Mr. CHAUMETON	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	Absente
QUENENSSE	Murielle	

COTTEREAU

Emilie donne pouvoir à Mr.
BEREAU

Levée de séance à 22h45